

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément aux clauses contractuelles du contrat N° 27/2018 du 15/08/2018, portant sur << la réalisation de travaux au niveau d'une unité/ Tindouf >>, pour un délai de réalisation de (22) mois, et compte tenu de ce qui suit:

- **Le retard enregistré dans La réalisation des travaux par rapport aux plannings contractuels ;**
- **L'abandonnement total du chantier.**

EURL << **BELGHAZI Des Travaux Public** >>, sise à : **Hai el Inara N° 200 log secteur 20 N° 89/Béchar**, est mis en demeure dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication de la présente mise en demeure au presse nationale et au bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public, pour rattraper le retard notable dans la réalisation des travaux en renforçant le chantier en moyens humains et matériels nécessaires.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur, notamment l'article (17) du code des marchés publics et de délégation du service public relatif à la résiliation au tort exclusif de L'entreprise.